

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
MRC de Maskinongé

Rémunération des élus
exercice terminé le 31 décembre 2017

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire (Municipalité)	13 267 \$	6 973 \$
Maire (MRC de Maskinongé)	5 870 \$	3 231 \$
Maire (RGMRM)	5 640 \$	1 181 \$
Conseiller #1	4 548 \$	1 038 \$
Conseiller #2	4 548 \$	1 038 \$
Conseiller #3	4 548 \$	1 038 \$
Conseiller #4	4 548 \$	1 038 \$
Conseiller #5	4 548 \$	1 038 \$
Conseiller	4 548 \$	1 038 \$

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supralocal (ex. MRC, régie, organisme public de transport).